

## TARIFICATION sur nos mandats de vente

LOI n°70-9 du 2 janvier 1970 – DECRET N°72-678 du 20 juillet 1972 – LOI N°2014-366 du 24 mars 2014

BAREME EN EUROS ET POURCENTAGE A PARTIR DU 01/01/2019 PORTANT SUR DES BIENS OU IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU COMMERCIAL ET DES TERRAINS A BATIR (TVA COMPRISE)	
MONTANT TTC de la VENTE net vendeur EN EUROS	MONTANT TTC de la COMMISSION maximale en sus en EUROS ou en POURCENTAGE
Jusqu'à 29 999 €	3 000 €
De 30 000 € à 44 999 €	4 000 €
De 45 000 € à 99 999 €	5 000 €
De 100 000 € à 144 999 €	6 000 €
De 145 000 € à 199 999 €	7 000 €
A partir de 200 000 €	3,5 %

**NB** : les biens immobiliers ou terrains délégués par une agence immobilière partenaire titulaire du mandat de vente ou par un agent commercial extérieur à notre agence sont soumis à la tarification de ces derniers. Il en est de même pour nos mandats de vente en délégation dont les vendeurs nous ont été apportés par des professionnels de l'immobilier partenaires et dont les honoraires sont partagés conventionnellement tout en n'excédant pas les 6 % TTC quand ils émanent de notre tarification.

**TARIF ESTIMATION** : nos estimations de valeur immobilière sont offertes pour tout mandat de vente signé avec notre agence et sont facturées 150 € HT sans mandat établi à postériori.